



CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (CCP)

VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

Marché n° : 2016_CCPG_S_004_Transports scolaires

Objet : Prestations de transport des élèves des écoles primaires

Cette consultation a pour objet la réalisation des prestations de transports des élèves des écoles primaires sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Glazik.

Le présent **marché à procédure adaptée**, est soumis aux dispositions de l'article 27 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016. Le marché comporte un lot unique.

I. Les clauses techniques

1.1 Dispositions générales

Le présent CCP fixe les conditions d'exécution de ces prestations de service.

Le prestataire s'engage à fournir au maître d'ouvrage, tous les services, matériels et équipements, la surveillance et la main d'œuvre nécessaire pour réaliser l'ensemble des prestations spécifiées ci-après, selon les directives données par le responsable du service et dans les **conditions** et les **délais** contractuels.

Le prestataire est réputé avoir repéré les circuits et s'être rendu compte de leur situation exacte, de l'importance et de la nature des prestations à effectuer et de toutes les difficultés et sujétions pouvant résulter de leur exécution. Le prestataire reconnaît par la signature d'engagement qu'il a une parfaite connaissance des circuits sur lesquels les prestations seront réalisées, et qu'il s'informerera de toutes les difficultés afférentes.

Il devra donc prendre dès le début des prestations tous les moyens (personnel et matériel), pour que le résultat final soit conforme aux spécifications du présent cahier des charges.

POUR TOUS LES PRESTATIONS EXECUTEES et à tout point de vue, les prestataires seront entièrement responsables des accidents, dommages ou préjudices quelconques qui pourraient, par leur manque de précautions ou par la faute de l'un de leurs ouvriers ou employés, être occasionnés à leurs personnels et à leurs matériels et d'une manière générale à tous les tiers.

1.2 Dispositions particulières

Le soumissionnaire est censé accepter les difficultés qu'il pourra rencontrer du fait de la configuration des lieux concernés par les circuits et notamment toute considération liée à la sécurité des usagers de la voirie publique ou privée.

Le détail des prestations figure au Cahier des Clauses Techniques (CCTP).

La durée du marché correspond à la période scolaire de septembre 2016 à juillet 2017.

L'attributaire du marché proposera une méthodologie détaillée et devra préciser notamment les procédés de mise en œuvre des prestations conformément au cahier des charges. Le soumissionnaire fournira un mémoire technique qui sera pris en compte pour le jugement de l'offre.

Les prestations devront en tous points respecter les obligations des textes en vigueur.

Dans la réalisation des prestations, l'attributaire du présent marché conserve la responsabilité du choix des moyens employés ou proposés pour assurer l'obtention des prestations demandées.

L'attributaire du présent marché devra compléter, par ses connaissances, les imprécisions ou omissions éventuelles des présents documents. Celui-ci restera donc seul juge en dernier ressort des solutions adaptées pour répondre aux besoins exprimés.

L'offre est établie sur la base d'un prix global figurant au cadre « Engagement du candidat » du chapitre IV ci-dessous, prix calculé suivant le bordereau des prix.

II. Les clauses administratives

- **Personne publique contractante** : Communauté de communes du Pays Glazik.
- **Coordonnées de l'interlocuteur administratif** :

Odile LHERIENNAT , 02 98 57 70 91 , secretariat@glazik.com

- **Critères de jugement des offres** : le choix du prestataire se fera en application des critères énoncés ci-dessous :

Critères	Pondération
Prix	60%
Valeur technique	40%

➤ Critère prix noté sur 60 points :

L'offre analysée obtient une note sur 60 en application de la formule suivante :

Note prix attribuée = $60 \times (Y1/Y)$, dans laquelle 60 = Nombre de point attribué au critère prix (pourcentage de pondération), Y = montant de l'offre analysée, Y1 = montant de l'offre la moins disante. L'offre la moins (Y1) disante aura le nombre maximum de points (60).

➤ **Critère valeur technique noté sur 40 points :**

Une note de valeur technique est attribuée aux soumissionnaires en fonction du barème suivant :

	6 niveaux d'appréciation	Critères notés sur
		/ 40
offre présentant des aspects qualitatifs nettement supérieurs au niveau technique attendu et aux réponses des autres candidats notamment en ce qui concerne les performances en matière de développement durable	Offre très bonne	40
offre présentant des aspects innovants ou des plus-values techniques	Offre supérieure	32
offre considérée comme complète répondant strictement au cahier technique	Offre adéquate	24
offre qui présente des imprécisions techniques ou des généralités, tout en restant une offre conforme et acceptable	Offre imprécise	16
offre qui présente des lacunes techniques, des non qualités ou des incohérences (ex : mémoire technique partiellement rempli, sous-estimation des moyens à mettre en oeuvre...)	Offre insuffisante	8
offre éliminée (absence de mémoire technique, objet du marché non respecté, offre ne respectant pas le cahier des charges...)	Offre écartée	0

Une offre obtenant la note de 0 pour le critère valeur technique sera déclassée et écartée. La note technique peut obtenir un maximum de 40 points.

Le **classement général** se fera par comparaison du nombre de points obtenu par chaque candidat après addition des points attribués sur chaque critère (notation sur 100).

▪ **Modalités de dépôts des offres :**

Les offres adressées avant le :

mercredi 10 août 2016 à 12 heures

A

Monsieur le Président
Communauté de Communes du Pays Glazik
Rue du Général de Gaulle
29510 Bric

devront :

- soit être remises directement, contre récépissé,
- soit être envoyées par la poste à l'adresse sus-indiquée, par pli recommandé, avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heure limites,

« Référence » : **2016_CCPG_S_004_ Transports scolaires**

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs expéditeurs.

- **Pièces du marché à fournir pour constitution de l'offre :**
 - Le présent CCP
 - Le bordereau des prix et détail estimatif des prestations,
 - Le mémoire technique (pièce obligatoire) précisant notamment :
La méthodologie, les matériels, les capacités de la société, les références réglementaires et tout autre document à l'initiative du candidat,

- **Pièces du marché à fournir avant la notification :**
 - DC 1 – DC 2 – NOTI 2 ou production des documents justificatifs figurant sur la liste établie par arrêté ministériel, en application de la sous-section 6 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016
 - Assurances

- **Documents de référence contractuel (pas à fournir) :**

Le CCAG Prestations de service.

- **Prix et règlement :**

Les prix du marché sont fermes. Les prestations seront rémunérées en application du bordereau des prix unitaires et des quantitatifs définis au chapitre III, Engagement du candidat.

Le prestataire pourra émettre des situations mensuelles conformes aux prestations réellement réalisées.

Le prestataire émettra une facture, en trois exemplaires, qui sera adressée à : « adresse d'adressage des offres ci-dessus »

Le mode de règlement retenu est le virement avec paiement à 30 jours francs.

III. Engagement du candidat

Je soussigné (nom, prénom, qualité) :

Agissant au nom et pour le compte de :

Après avoir pris connaissance du document et des pièces qui y sont mentionnées, m'engage, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions définies ci-après :

Montant total du marché HT	
TVA (taux de %)	
Montant total du marché TTC	
Soit en lettres TTC :	

J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes torts exclusifs que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du Code des Marchés Publics.

Je certifie par ailleurs être en règle sur le plan fiscal et social et respecter l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L 323-1 du Code du Travail.

Fait en un seul original,

Signature et cachet du candidat

A Le

**IV. Acceptation de l'offre
(article réservé au pouvoir adjudicateur)**

Est acceptée la présente offre pour les prestations de transports scolaires
pour un montant HT de pour valoir acte d'engagement

Le président,

J. Hubert PETILLON.

A Briec, Le